

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOLLARD-DES-ORMEAUX, TENUE LE MARDI 14 NOVEMBRE 2023, CONVOQUÉE POUR 19 h 30 AU 12001 BOULEVARD DE SALABERRY, DOLLARD-DES-ORMEAUX, QUÉBEC, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maire / Mayor

Conseillères et Conseillers / Councillors :

Directeur général / City Manager

Greffier / City Clerk

MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF DOLLARD-DES-ORMEAUX, HELD AT 12001 DE SALABERRY BOULEVARD, DOLLARD-DES-ORMEAUX, QUEBEC, ON TUESDAY, NOVEMBER 14, 2023, SCHEDULED FOR 7:30 p.m., AND AT WHICH WERE PRESENT:

Alex Bottausci

Laurence Parent
Errol Johnson
Mickey Max Guttman
Tanya Toledano
Morris Vesely
Valérie Assouline
Ryan Brownstein
Anastasia Assimakopoulos

Jack Benzaquen

Shawn Labelle

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous formant quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 33.

OPENING OF THE MEETING

All forming quorum the Mayor calls the meeting to order at 7:33 p.m.

23 1101

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est
proposé par le Conseiller Parent
appuyé par le Conseiller Johnson

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux du 14 novembre 2023 soit adopté, tel que soumis.

APPROVAL OF THE AGENDA

It is
moved by Councillor Parent
seconded by Councillor Johnson

THAT the agenda of the November 14, 2023, regular meeting of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux be approved, as submitted.

PÉRIODE RÉSERVÉE AU SERVICE DE POLICE

Le commandant Mathieu Fournier-Landry du Service de police (Poste de quartier 4) dépose un court bilan des activités du Service de police sur le territoire pour le mois d'octobre 2023.

PERIOD SET ASIDE FOR THE POLICE DEPARTMENT

Commander Mathieu Fournier-Landry of the Police Department (Neighbourhood Station 4) tables a summary of the Police Department's activities for the month of October 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

23 1102

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

Considérant que copie des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux, tenues respectivement le 10 octobre 2023 à 19 h 25 et à 19 h 30, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le greffier est dispensé d'en faire lecture :

Il est
proposé par le Conseiller Johnson
appuyé par le Conseiller Guttman

QUE les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux, tenues respectivement le 10 octobre 2023 à 19 h 25 et à 19 h 30, soient adoptés, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 1103

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) ET LA VILLE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Dollard-des-Ormeaux ont signé, en date du 13 juillet 2017, une entente relative à la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat ;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement R-2023-181 intitulé *Règlement adoptant le programme de rénovation Québec de la Ville de Dollard-des-Ormeaux*, il est nécessaire de modifier l'entente

QUESTION PERIOD

The mayor answers the questions asked by the public.

APPROVAL OF THE MINUTES OF A SPECIAL SITTING AND A REGULAR MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF DOLLARD-DES-ORMEAUX

Considering that a copy of the minutes of the special sitting and the regular meeting of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux, respectively held on October 10, 2023, at 7:25 p.m. and at 7:30 p.m., have been delivered to each member of Council within the delay prescribed by Section 333 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, Chapter C-19), the City Clerk is exempted from reading the said minutes:

It is
moved by Councillor Johnson
seconded by Councillor Guttman

THAT the minutes of the special sitting and the regular meeting of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux, respectively held on October 10, 2023, at 7:25 p.m. and at 7:30 p.m., be approved as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

AHTORIZATION TO SIGN AN AGREEMENT BETWEEN THE SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) AND THE CITY AMENDING THE AGREEMENT CONCERNING THE MANAGEMENT OF THE PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

WHEREAS on July 13, 2017, Société d'habitation du Québec (SHQ) and the City of Dollard-des-Ormeaux signed an agreement concerning the management of the *programmes d'amélioration de l'habitat*;

WHEREAS following the adoption of municipal by-law R-2023-181 entitled *By-law relating to the Quebec Renovation Program of the City of Dollard-des-Ormeaux*, it is necessary to amend the existing agreement

actuelle pour y inclure le programme PRQ et les modalités qui en découlent ;

Il est
proposé par le Conseiller Guttman
appuyé par la Conseillère Toledano

QUE le directeur général ou le directeur - Aménagement urbain et ingénierie soit autorisé à signer au nom de la Ville, avec la Société d'habitation du Québec, l'entente intitulée « Modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 1104

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL POUR LA LOCATION D'ENTREPÔT

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 5 mars 2019, le Règlement R-2018-138 sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 22 de l'article 32 dudit règlement, le Conseil peut octroyer des contrats de gré à gré, comportant une dépense inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public pour tout contrat dont l'objet est la location d'un bien immeuble, d'un local pour bureau, d'une salle, d'une piscine, d'un plateau sportif, etc.;

ATTENDU QUE la Ville a besoin d'entreposer des véhicules à différents moments pendant l'année; et

ATTENDU QUE la Ville a déjà signé un bail de douze (12) mois qui arrive à échéance le 31 mars 2024, et qu'elle a la possibilité de prolonger le bail pour douze (12) mois supplémentaires, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, pour un montant total de 65 163,23 \$ (taxes incluses) :

Il est
proposé par la Conseillère Toledano
appuyé par le Conseiller Vesely

QUE le chef de division - Ressources matérielles soit par la présente autorisé à signer, au nom de la Ville, un bail pour la location d'un entrepôt situé au 4720, boulevard de la Côte-Vertu à Ville Saint-Laurent (Québec) H4S 1J9, avec la compagnie 107682 Canada inc. (Timex

to include the QRP Program and its terms and conditions;

It is
moved by Councillor Guttman
seconded by Councillor Toledano

THAT the City Manager or the Director – Urban Planning and Engineering be authorized to sign, on behalf of the City, with the *Société d'habitation du Québec* the agreement entitled "*Modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité*".

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-400-1920

AUTHORIZATION TO SIGN A LEASE FOR A WAREHOUSE SPACE

WHEREAS Council adopted By-law R-2018-138 concerning contract management, on March 5, 2019;

WHEREAS in accordance with Subsection 22 of Section 32 of the said by-law, Council may award a contract by mutual agreement for an expenditure below the threshold requiring a public call for tenders for the leasing of an immovable, an office space, a hall, a pool, a sports facility, etc.;

WHEREAS the City has many vehicles that need to be stored at different moments during the year; and

WHEREAS the City currently has a twelve (12) months lease which expires on March 31, 2024, and has the option to extend the lease for an additional twelve (12) months from April 1, 2024, to March 31, 2025, for a total amount of \$65,163.23 (taxes included):

It is
moved by Councillor Toledano
seconded by Councillor Vesely

THAT the Division Head – Purchasing be hereby authorized to sign, for and on behalf of the City, a lease for a warehouse space located at 4720 Côte-Vertu Boulevard, in Ville Saint-Laurent (Quebec) H4S 1J9, with the company 107682 Canada inc. (Timex Reality Corp.), under the terms and

Reality Corp.), selon les termes et conditions apparaissant au projet de bail ; et

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au budget de fonctionnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 1105

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN CAMION SIX (6) ROUES À BENNE BASCULANTE, NEUF

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 5 mars 2019, le *Règlement R-2018-138 sur la gestion contractuelle* ; et

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 29 de l'article 32 dudit règlement, le Conseil peut octroyer des contrats de gré à gré, comportant une dépense inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public pour tout motif assurant l'efficacité et l'efficacité des opérations de la Ville ;

Il est proposé par le Conseiller Vesely appuyé par la Conseillère Assouline

QUE la résolution 21 1106 soit abrogée ;

QUE le Conseil approuve l'octroi d'un contrat de gré à gré à **JACQUES Olivier Ford inc.**, pour un coût total n'excédant pas 126 274,74 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison d'un camion six (6) roues à benne basculante ;

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au fonds de roulement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; et

QUE le remboursement des emprunts au fonds de roulement soit fait à même le fonds général d'administration, en cinq versements annuels égaux, à compter de l'année financière qui suit la réception du camion par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

conditions mentioned in the draft lease; and

THAT this expense, less applicable tax rebates, be charged to the operating budget, in accordance with the financial information entered in the decision file.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-500-1927

AWARDING OF A CONTRACT FOR THE SUPPLY AND DELIVERY OF A NEW SIX (6)-WHEEL DUMP TRUCK

WHEREAS Council adopted *By-law R-2018-138 concerning contract management*, on March 5, 2019; and

WHEREAS in accordance with Subsection 29 of Section 32 of the said by-law, Council may award a contract by mutual agreement for an expenditure below the threshold requiring a public call for tenders to ensure the efficiency and effectiveness of City operations;

It is moved by Councillor Vesely seconded by Councillor Assouline

THAT resolution 21 1106 be repealed;

THAT Council approve the awarding of a contract by mutual agreement to **Jacques Olivier Ford inc.**, for a total amount not exceeding \$126,274.74 (taxes included), for the supply and delivery of a new six (6)-wheel dump truck;

THAT this expense, less applicable tax rebates, be charged to the working fund, in accordance with the financial information entered in the decision file; and

THAT the reimbursement of the loans to the working fund be made from the operating fund, in five equal yearly instalments, beginning with the fiscal year following the receipt of the truck by the City.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-500-1925

23 1106

**ADJUDICATION DU CONTRAT 2023-027
GG POUR DES SERVICES
PROFESSIONNELS JURIDIQUES
CONCERNANT LE DOSSIER DE
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT
MULTIFONCTIONNEL AU PARC
SUNNYBROOKE (2020-001)**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 5 mars 2019, le *Règlement R-2018-138 sur la gestion contractuelle* ; et

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 29 de l'article 32 dudit règlement, le Conseil peut octroyer des contrats de gré à gré, comportant une dépense inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public pour tout motif assurant l'efficacité et l'efficacité des opérations de la Ville ;

ATTENDU QUE concernant le dossier de construction d'un bâtiment multifonctionnel au parc Sunnybrooke (2020-001), la Ville a mandaté la firme L.D.B, avocats s.e.n.c.r.l., pour clore le dossier des déficiences non corrigées par l'entrepreneur et pour poursuivre les négociations au sujet des montants supplémentaires demandés par celui-ci ;

ATTENDU QUE le contrat initial avec la firme L.D.B, avocats s.e.n.c.r.l. avait été octroyé avec une soumission sous le seuil de 25 000 \$, mais dû au manque de collaboration de l'entrepreneur, cela entraîne des délais dans le règlement du litige puisque les discussions sont devenues de plus en plus difficiles, demandant beaucoup plus de temps que prévu pour clore le dossier.

ATTENDU QU'il est difficile d'estimer le montant total nécessaire pour couvrir les frais des services professionnels juridiques afin de régler le dossier.

Il est
proposé par la Conseillère Assouline
appuyé par le Conseiller Brownstein

QUE le Conseil approuve l'octroi d'un contrat de gré à gré à **LDB, AVOCATS S.E.N.C.R.L.** pour un coût total n'excédant pas 74 965 \$ (taxes incluses) pour des services professionnels juridiques concernant le dossier de construction d'un bâtiment multifonctionnel au parc Sunnybrooke ; et

**AWARDING OF CONTRACT 2023-027 GG
FOR LEGAL PROFESSIONAL SERVICES,
REGARDING THE CONSTRUCTION OF A
MULTIFUNCTIONAL BUILDING AT
SUNNYBROOKE PARK (2020-001)**

WHEREAS Council adopted *By-law R-2018-138 concerning contract management*, on March 5, 2019; and

WHEREAS in accordance with Subsection 29 of Section 32 of the said by-law, Council may award a contract by mutual agreement for an expenditure below the threshold requiring a public call for tenders to ensure the efficiency and effectiveness of City operations;

WHEREAS regarding the construction of a multifunctional building at Sunnybrooke Park (2020-001), the City has mandated the firm L.D.B, avocats s.e.n.c.r.l., to close the file on deficiencies not corrected by the contractor and to pursue negotiations concerning the additional amounts requested by the contractor;

WHEREAS the initial contract with the firm L.D.B, avocats s.e.n.c.r.l. had been awarded with a bid under the \$25,000 threshold, but due to the contractor's lack of cooperation, this has caused delays in settling the dispute since discussions have become increasingly difficult, requiring much more time than anticipated to close the file.

WHEREAS it is difficult to estimate the total amount needed to cover the costs of professional legal services to settle the case.

It is
moved by Councillor Assouline
seconded by Councillor Brownstein

THAT Council approve the awarding of a contract by mutual agreement to **LDB, avocats s.e.n.c.r.l.**, for a total amount not exceeding \$74,965 (taxes included), for legal professional services regarding the construction of a multifunctional building at Sunnybrooke Park; and

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au surplus affecté, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

THAT this expense, less applicable tax rebates, be charged to the restricted surplus, in accordance with the financial information entered in the decision file.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-400-1935

23 1107

REJET DES SOUMISSIONS REÇUES POUR LE CONTRAT POUR LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES INSTALLATIONS DE FEUX DE CIRCULATION (2023-043)

REJECTION OF THE TENDERS RECEIVED FOR THE CONTRACT FOR THE INSTALLATION OF NEW TRAFFIC SIGNALS (2023-043)

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié le 13 juillet 2023 dans le journal Constructo, sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et le site Web de la Ville pour la mise en place de nouvelles installations de feux de circulation ;

WHEREAS a call for tenders for the installation of new traffic signals was published in the Constructo journal, on the electronic tendering system SÉAO and the City's website, on July 13, 2023;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été ouvertes publiquement le 14 août 2023 à 14 h :

WHEREAS the following tenders were publicly opened on August 14, 2023, at 2 p.m.:

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)
Nelect inc.	210 650,87 \$
Pierre Brossard	268 404,95 \$
Systèmes Urbain inc.	270 959,28 \$

ATTENDU QUE les soumissions ont été vérifiées par Calogero Zambito, chef de division - Ingénierie :

WHEREAS the tenders were verified by Calogero Zambito, Division Head - Engineering:

Il est proposé par le Conseiller Brownstein appuyé par la Conseillère Assimakopoulos

It is moved by Councillor Brownstein seconded by Councillor Assimakopoulos

QUE le Conseil n'accepte pas les soumissions reçues pour la mise en place de nouvelles installations de feux de circulation (2023-043).

THAT Council reject the tenders received for the installation of new traffic signals (2023-043).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-400-1923

23 1108

REJET DE LA SOUMISSION REÇUE POUR L'INSPECTION, LA VÉRIFICATION ET L'AJUSTEMENT DE FEUX DE CIRCULATION ET D'INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES (2023-033 DP)

REJECTION OF THE TENDER RECEIVED FOR THE INSPECTION, TESTING AND ADJUSTMENT OF TRAFFIC LIGHTS AND ELECTRICAL INSTALLATIONS (2023-033 DP)

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite le 22 septembre 2023 pour l'inspection,

WHEREAS a price request was made on September 22, 2023, for the inspection,

la vérification et l'ajustement de feux de circulation et d'installations électriques, et les fournisseurs suivants ont été invités à soumettre un prix :

- Brien électrique
- Laurin Laurin
- Mofax
- Néoelect inc.
- Systèmes urbains

ATTENDU QUE la soumission suivante a été ouverte publiquement le 17 octobre 2023 à 14 h:

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)	Option A (taxes incluses)
Neoelect inc.	154 236,66 \$	83 462,65 \$

ATTENDU QUE la soumission reçue a été vérifiée par Gabriel-Ian Tremblay, chef de division - Planification et contrôle :

ATTENDU QUE la soumission reçue dépasse le budget alloué :

Il est proposé par la Conseillère Assimakopoulos appuyé par le Conseiller Parent

QUE le Conseil n'accepte pas la soumission reçue pour l'inspection, la vérification et l'ajustement de feux de circulation et d'installations électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 1109

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU que la liste des comptes à payer de la Ville pour la période du 1 au 31 octobre 2023 a été soumise aux membres du Conseil :

Il est proposé par le Conseiller Parent appuyé par le Conseiller Johnson

QUE la liste des comptes à payer de la Ville, qui s'élève à 7 200 146,65\$ pour la période du 1 au 31 octobre 2023, soit approuvée telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

testing and adjustment of traffic lights and electrical installations, and the following suppliers were invited to submit a price:

- Brien électrique
- Laurin Laurin
- Mofax
- Néoelect inc.
- Systèmes urbains

WHEREAS the following tender was opened publicly on October 17, 2023, at 2 p.m.:

WHEREAS the tender received was verified by Gabriel-Ian Tremblay, Division Head - Planning and Control:

WHEREAS the tender received exceeds the allocated budget:

It is moved by Councillor Assimakopoulos seconded by Councillor Parent

THAT the Council reject the tender received for the inspection, testing and adjustment of traffic lights and electrical installations.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-500-1924

APPROVAL OF THE LIST OF ACCOUNTS PAYABLE

WHEREAS the list of accounts payable of the City for the period of October 1 to 31, 2023, was submitted to the members of Council:

It is moved by Councillor Parent seconded by Councillor Johnson

THAT the list of accounts payable of the City, for a total of \$7,200,146.65 for the period of October 1 to 31, 2023, be approved as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-300-1784

23 1110

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est
proposé par le Conseiller Johnson
appuyé par le Conseiller Guttman

QUE le Conseil ratifie les décisions mentionnées au rapport global couvrant la période du 11 octobre 2023 au 14 novembre 2023 sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du règlement R-2005-004, soumis au Conseil par le directeur général ; et

QUE le Conseil approuve les recommandations du directeur général relativement aux mouvements de personnel, en date du 14 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 1111

AIDE FINANCIÈRE À L'INTENTION DES RÉSIDENTS

ATTENDU QU'en vertu de sa *Politique d'aide financière, matérielle ou technique* (POL-SLC-001), la Ville peut octroyer une aide financière aux jeunes résidents qui participent à des compétitions, aux résidents à mobilité réduite qui utilisent le transport adapté de la STM, et aux résidents âgés, qui rencontrent les critères d'admissibilité ; et

ATTENDU QUE les demandes d'aide financière soumises ont été évaluées selon la grille faisant partie intégrante de ladite Politique :

Il est
proposé par le Conseiller Guttman
appuyé par la Conseillère Toledano

QUE le Conseil approuve le versement d'une aide financière aux âgés de la Ville inscrits sur la liste couvrant la période du 10 octobre au 13 novembre 2023, sous réserve que chacun d'eux remplisse les conditions établies par la Ville ; et

QUE cette aide financière soit imputée au budget de fonctionnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOVEMENT OF STAFF

It is
moved by Councillor Johnson
seconded by Councillor Guttman

THAT Council ratify the decisions mentioned in the general report covering the period from October 11, 2023 to November 14, 2023, on the exercise of powers delegated to officers and employees under by-law R-2005-004, submitted to Council by the City Manager; and

THAT Council approve the City Manager's recommendations pertaining to movement of staff, dated November 14, 2023.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-700-1918

FINANCIAL ASSISTANCE GRANTED TO RESIDENTS

WHEREAS the City may grant financial assistance to young competitive athletes, to residents with reduced mobility who use the STM's paratransit, and to senior residents, who meet the requirements set by the City in its *Financial, material or technical assistance Policy* (POL-SLC-001); and

WHEREAS the submitted financial assistance requests have been assessed according to the evaluation grid forming an integral part of said Policy:

It is
moved by Councillor Guttman
seconded by Councillor Toledano

THAT Council approve the payment of a grant to senior residents entered on the list covering the period of October 10 to November 13, 2023, provided that each of them meet the criteria established by the City; and

THAT said financial assistance be charged to the operating budget, in accordance with the financial information entered in the decision file.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-300-1846

23 1112

CRÉDITS DE GLACE AUX ASSOCIATIONS

ATTENDU QU'en vertu de sa *Politique d'aide financière, matérielle ou technique* (POL-SLC-001), la Ville peut octroyer une aide financière aux associations qui rencontrent les critères d'admissibilité ; et

ATTENDU QUE les demandes d'aide financière soumises par les associations énumérées au tableau ci-dessous ont été évaluées selon la grille faisant partie intégrante de ladite Politique :

Il est proposé par la Conseillère Toledano appuyé par le Conseiller Vesely

QUE pour la période de septembre 2023 à août 2024, des crédits de glace soient alloués aux associations suivantes :

Aide financière sous forme de crédits de glace		
Association	Nombre d'heures <i>Number of hours</i>	\$ / h <i>\$ / hr</i>
Club de patinage artistique Dollard / <i>Dollard Figure Skating Club</i>	433	15
Association du hockey Dollard / <i>Dollard Hockey Association</i>	2161	15
Ringuette Pierrefonds/DDO / <i>Pierrefonds/DDO Ringuette</i>	14	15
Le Club de patinage de vitesse de Dollard-des-Ormeaux / <i>The Dollard des Ormeaux Speed Skating Club</i>	129	15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ICE CREDITS TO ASSOCIATIONS

WHEREAS the City may grant financial assistance to associations that meet the requirements set by the City in its *Financial, material or technical assistance Policy* (POL-SLC-001); and

WHEREAS the financial assistance requests submitted by the associations listed in the table below have been assessed according to the evaluation grid forming an integral part of said Policy:

It is moved by Councillor Toledano seconded by Councillor Vesely

THAT for the period from September 23 to August 2024, ice credits be allocated to the following associations:

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-300-1842

23 1113

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE le Conseil doit tenir au moins une séance ordinaire par mois et établir le calendrier de ses séances ordinaires avant le début de l'année civile, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ; et

ATTENDU que le greffier doit donner un avis public du calendrier des séances, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* :

ESTABLISHMENT OF THE MUNICIPAL COUNCIL'S REGULAR MEETINGS SCHEDULE FOR THE YEAR 2024

WHEREAS in accordance with Section 319 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, Chapter C-19), Council must hold a regular meeting at least once a month and establish the schedule of its regular meetings before the beginning of the calendar year; and

WHEREAS in accordance with Section 320 of the *Cities and Towns Act*, the City Clerk must give public notice of the meetings schedule:

Il est
proposé par le Conseiller Vesely
appuyé par la Conseillère Assouline

It is
moved by Councillor Vesely
seconded by Councillor Assouline

QUE le calendrier 2024 des séances
ordinaires du Conseil soit établi comme suit :

THAT the schedule for the 2024 regular
meetings of the Council be established as
follows:

Le mardi	16 janvier	<i>/Tuesday, January 16</i>
Le mardi	13 février	<i>/Tuesday, February 13</i>
Le mercredi	13 mars	<i>/Wednesday, March 13</i>
Le mardi	9 avril	<i>/Tuesday, April 9</i>
Le mardi	14 mai	<i>/Tuesday, May 14</i>
Le mardi	18 juin	<i>/Tuesday, June 18</i>
Le mercredi	3 juillet	<i>/Wednesday, July 3</i>
Le mardi	20 août	<i>/Tuesday, August 20</i>
Le mardi	10 septembre	<i>/Tuesday, September 10</i>
Le mardi	8 octobre	<i>/Tuesday, October 8</i>
Le mardi	12 novembre	<i>/Tuesday, November 12</i>
Le mardi	10 décembre	<i>/Tuesday, December 10</i>

QUE les séances se tiennent dans la Salle
du conseil, à l'hôtel de ville, 12001, boulevard
De Salaberry, à 19 h 30, à l'exception de la
séance du 9 avril qui se tiendra à 18 h 15.

THAT the meetings be held in the Council
Room at City Hall, 12001 De Salaberry
Boulevard, at 7:30 p.m., with the exception
of the April 9 meeting, which will be held
at 6:15 p.m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-200-1910

23 1114

**DEMANDE D'AUTORISATION DE
PRÉSENTER UNE DEMANDE DE
SUBVENTION AU MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION CONCERNANT LE
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN
NOUVEAU COMPLEXE DE SOCCER
INTÉRIEUR**

**REQUEST FOR AUTHORIZATION TO
SUBMIT A GRANT APPLICATION TO THE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
CONCERNING THE CONSTRUCTION OF
A NEW INDOOR SOCCER COMPLEX**

ATTENDU QUE la Ville de Dollard-des-
Ormeaux désire construire un nouveau
complexe de soccer intérieur pour répondre
à la demande croissante de la pratique du
soccer dans la région ;

WHEREAS the City of Dollard-des-Ormeaux
wishes to build a new indoor soccer complex
to meet the growing demand for soccer in
the region;

ATTENDU QUE le projet comprendra un
terrain de soccer synthétique polyvalent
pouvant accueillir des parties de
11 contre 11 ou être divisé en trois terrains
pour des parties de 7 contre 7, et que ce
complexe sera également utilisé pour
d'autres sports comme le flag football, le
rugby, le baseball et la balle-molle ;

WHEREAS the project will include a multi-
purpose synthetic soccer field that can
accommodate 11 vs. 11 games or be divided
into three fields for 7 vs. 7 games, and that
this complex will also be used for other
sports such as flag football, rugby, baseball
and softball;

ATTENDU QUE le complexe sera opéré en
partenariat avec les associations sportives
locales et les centres de services scolaire et
autres établissements scolaires de la région
de l'ouest de l'Île de Montréal, et avec les
villes et les arrondissements ;

WHEREAS the complex will be operated in
partnership with local sports associations,
school boards and other educational
establishments in the West Island of the
Montreal region, and with cities and
boroughs;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation offre des subventions dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ; et

ATTENDU QUE la Ville de Dollard-des-Ormeaux répond aux critères d'évaluation pour la demande de subvention :

Il est proposé par la Conseillère Assouline appuyé par le Conseiller Brownstein

QUE le Conseil autorise la présentation du projet de construction d'un nouveau complexe de soccer intérieur pour répondre à la demande croissante de la pratique du soccer dans la région auprès du ministère de l'éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Dollard-des-Ormeaux à payer sa part des coûts admissibles audit projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ; et

QUE le directeur - Sports, loisirs et culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, tout document connexe à ladite demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 1115

DEMANDE DE TRANSFERT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2024)

ATTENDU QUE la Ville de Dollard-des-Ormeaux a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ; et

WHEREAS Ministère de l'Éducation offers grants under the *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air*; and

WHEREAS the City of Dollard-des-Ormeaux meets all criteria for the grant request:

It is moved by Councillor Assouline seconded by Councillor Brownstein

THAT Council authorize the submission of the project for the construction of a new indoor soccer complex to meet the growing demand for soccer in the region to the *Ministère de l'Éducation* under the *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air*;

THAT the City of Dollard-des-Ormeaux confirm its commitment to pay its share of the eligible costs of the said project and to pay the ongoing operating costs thereof, to assume any cost overruns generated by the work and not to award any contracts relating to direct costs before obtaining a letter of announcement from the Minister; and

THAT the Director - Sports, Recreation and Culture be authorized to sign, for and on behalf of the City of Dollard-des-Ormeaux any document related to the aforementioned grant application.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-300-1911

REQUEST FOR THE TRANSFER OF THE GOVERNMENT CONTRIBUTION UNDER PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2024)

WHEREAS the City of Dollard-des-Ormeaux took note of the *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024*; and

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

Il est
proposé par le Conseiller Brownstein
appuyé par la Conseillère Assimakopoulos

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager les gouvernements du Canada, du Québec et leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne ou le décès de celle-ci ou des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de coûts

WHEREAS the City must comply with the terms and conditions of this guide to receive the government contribution confirmed in a letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing:

It is
moved by Councillor Brownstein
seconded by Councillor Assimakopoulos

THAT the City agree to abide by the terms and conditions of the *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024*;

THAT the City agree to be solely responsible and to release the governments of Canada and Québec, their ministers, senior officials, employees and agents of any responsibility with regards to claims, requirements, losses, damage and related costs as a result of injury suffered by a person or her/his death, or damages to goods or the loss of these goods caused by a deliberate or negligent act arising directly or indirectly from the investments stemming from the financial aid obtained under the TECQ 2019-2024 program;

THAT the City approve the content and authorize the submitting of the works program version No. 4 to the Minister of Municipal Affairs and Housing attached to the present and all the other documents requested by the Minister in order to receive the government contribution confirmed in a letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing;

THAT the City agree to reach the required minimum capital expenditure threshold for all five years of the program;

THAT the City agree to inform the Minister of Municipal Affairs and Housing of any modification to be made to the works program approved by the present resolution;

THAT the City attest by the present resolution that the works program No. 4 attached to the present includes true realized costs and reflects the estimated

des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2024 ; et

QUE le directeur général ou le directeur - Aménagement urbain et l'ingénierie soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les documents de ladite demande de transfert de contribution gouvernementale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 1116

APPROBATION DE L'ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT DE CENTCO DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU CONTRAT 2022-002 POUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU RÉSIDENTIELS POUR L'ANNÉE 2022 AVEC UNE (1) OPTION DE RENOUVELLEMENT

ATTENDU QUE par sa résolution 22 0203, adoptée lors de la séance ordinaire du 8 février 2022, le Conseil a octroyé à Centco un contrat pour l'installation de compteurs d'eau résidentiels pour l'année 2022 avec une (1) option de renouvellement (2022-002) ;

ATTENDU QUE conformément à ce qui est prévu au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la Ville, dans le contrat 2022-002, s'est réservé le droit d'évaluer le rendement de l'entrepreneur au cours de l'exécution des travaux ainsi qu'à la fin du contrat ;

ATTENDU QUE conformément à ce qui est prévu au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), l'évaluation de rendement a été réalisée par le directeur de l'aménagement urbain et de l'ingénierie tel que désigné par la résolution 14 0414 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 8 avril 2014 ;

ATTENDU QUE l'évaluation de rendement insatisfaisant a été consignée dans un rapport dont copie a été transmise à Centco au plus tard le 60^e jour suivant la fin du contrat ; et

ATTENDU QU'un délai d'au moins 30 jours de la réception de la copie du rapport a été accordé à Centco afin qu'il puisse transmettre, par écrit, tout commentaire sur ce rapport à la Ville :

costs of eligible work until December 31, 2024; and

THAT the City Manager or the Director - Urban Planning and Engineering be authorized to sign for and on behalf of the City, the documents for the said request for the transfer of the government contribution.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-400-1914

APPROVAL OF THE UNSATISFACTORY PERFORMANCE ASSESSMENT FOR CENTCO IN CARRYING OUT CONTRACT 2022-002 FOR THE INSTALLATION OF RESIDENTIAL WATER METERS FOR 2022, WITH ONE (1) RENEWAL OPTION

WHEREAS Council awarded a contract to Centco for the installation of residential water meters for 2022, with one (1) renewal option (2022-002), by its resolution 22 0203, adopted at a regular meeting held on February 8, 2022;

WHEREAS in accordance with subparagraph 2.0.1 of Section 573 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, Chapter C-19), the City, in contract 2022-002, reserved its right to evaluate the performance of the contractor during the execution of work as well as at the end of the contract;

WHEREAS in accordance with subparagraph 2.0.1 of Section 573 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, Chapter C-19), the performance assessment was carried out by the Director of Urban Planning and Engineering, as appointed by resolution 14 0414 adopted at the April 8, 2014, regular council meeting;

WHEREAS the final unsatisfactory performance assessment was included in a report, a copy of which was sent to Centco no later than the 60th day after the termination of the contract; and

WHEREAS Centco was given at least 30 days from the receipt of a copy of the report to submit to the City its comments in writing in regards to this report:

Il est
proposé par la Conseillère Assimakopoulos
appuyé par le Conseiller Parent

QUE le Conseil approuve l'évaluation finale de rendement insatisfaisant réalisée par le directeur de l'aménagement urbain et de l'ingénierie, à l'égard de Centco relativement à l'exécution du contrat 2022-002 pour l'installation de compteurs d'eau résidentiels pour l'année 2022 avec une (1) option de renouvellement ; et

QU'en conséquence, conformément au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la Ville se réserve la possibilité de refuser toute soumission de Centco pour une période de deux ans suivant l'approbation de l'évaluation finale de rendement insatisfaisant approuvée par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 1117

AUTORISATION DE DÉPENSES DE CONGRÈS – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) tiendra son congrès annuel du 6 au 9 juin 2024 à Calgary :

Il est
proposé par le Conseiller Parent
appuyé par le Conseiller Johnson

QUE les membres du Conseil soient autorisés à assister au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 6 au 9 juin 2024 à Calgary ;

QUE le trésorier soit autorisé à rembourser aux conseillers, sur présentation des pièces justificatives, les frais encourus en conformité avec la *Politique sur les congrès* (POL-FIN-002), la *Politique sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers* (POL-FIN-003) et le *Règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers* (RLRQ, c. T-11.001, r. 1) ;

It is
moved by Councillor Assimakopoulos
seconded by Councillor Parent

THAT Council approve the final unsatisfactory performance assessment prepared by the Director of Urban Planning and Engineering, for Centco in regards to the carrying out of contract 2022-002 for the installation of residential water meters for 2022, with one (1) renewal option; and

THAT consequently, in accordance with subparagraph 2.0.1 of Section 573 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, Chapter C-19), the City reserves its right to reject any tender from Centco for a period of two years following the approval of the final unsatisfactory performance assessment by Council.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-400-1921

AUTHORIZATION OF CONFERENCE EXPENSES – FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES (FCM)

WHEREAS the Federation of Canadian municipalities (FCM) will be holding its annual conference in Calgary from June 6 to 9, 2024:

It is
moved by Councillor Parent
seconded by Councillor Johnson

THAT Council members be authorized to attend the Federation of Canadian municipalities (FCM) annual conference to be held in Calgary from June 6 to 9, 2024;

THAT the Treasurer be authorized to reimburse to the Councillors, upon presentation of the relevant receipts, expenses incurred in accordance with the *Convention Policy* (POL-FIN-002), the *Policy respecting the reimbursement of councillors' research and support expenses* (POL-FIN-003) and the *Regulation respecting the reimbursement of councillors' research and support expenses* (CQLR, c. T-11.001, r. 1);

QUE ces dépenses des conseillers, moins les ristournes applicables, soient imputées au budget de fonctionnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dans la limite des crédits disponibles dans le compte ;

QUE le trésorier soit autorisé à rembourser au maire, sur présentation des pièces justificatives, les frais encourus en conformité avec la *Politique sur les congrès* (POL-FIN-002) pour un montant total n'excédant pas 3900 \$, incluant les taxes, plus les frais de transport aérien ; et

QUE ces dépenses du maire, moins les ristournes applicables, soient imputées au budget de fonctionnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

THAT these Councillors' expenses, less applicable tax rebates, be charged to the operating budget, in accordance with the financial information entered in the decision file, within the limits of its available funds ;

THAT the Treasurer be authorized to reimburse to the Mayor, upon presentation of the relevant receipts, expenses incurred in accordance with the *Convention Policy* (POL-FIN-002) for an amount not exceeding \$3,900, including taxes, plus air fare; and

THAT these Mayor's expenses, less applicable tax rebates, be charged to the operating budget, in accordance with the financial information entered in the decision file.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-100-1915

23 1118

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR COUVRIR LES INCIDENCES ET LES CONTINGENCES RELATIVES À DIVERS PROJETS

ATTENDU QUE par sa résolution 23 0403, le Conseil a autorisé les travaux relatifs au projet de remplacement des unités de ventilation au centre communautaire (contrat 2023-006) ;

ATTENDU QUE par sa résolution 23 0808, le Conseil a autorisé les travaux relatifs au projet de mise en place de nouvelles installations d'éclairage public (contrat 2023-042) ;

ATTENDU QUE par sa résolution 23 0906, le Conseil a autorisé les travaux relatifs au projet d'aménagement d'une aire d'exercice en bambou au parc du Centenaire (contrat 2023-046) ;

ATTENDU QUE des dépenses accessoires devraient être autorisées pour couvrir des dépenses spécifiques non incluses aux contrats, mais requises à leur réalisation;

ATTENDU QUE des sommes additionnelles devraient également être autorisées pour couvrir toute dépense imprévue en cours de réalisation desdits contrats :

AUTHORIZATION OF EXPENSES TO COVER INCIDENCES AND CONTINGENCIES RELATED TO VARIOUS PROJECTS

WHEREAS Council authorized the works related to the project for the replacement of ventilation units at the Community Center (contract 2023-006), by its resolution 23 0403;

WHEREAS Council authorized the works related to the project for the installation of new public lighting equipment (contract 2023-042), by its resolution 23 0808;

WHEREAS Council authorized the works related to the project for the construction of a bamboo exercise area at Centennial Park (contract 2023-046), by its resolution 23 0906;

WHEREAS incidental expenses should be authorized to cover specific expenses not provided for in the contracts, but required to their realization; and

WHEREAS additional sums should also be authorized to cover unforeseen expenses in the course of the execution of the said contracts:

Il est
proposé par le Conseiller Johnson
appuyé par le Conseiller Guttman

It is
moved by Councillor Johnson
seconded by Councillor Guttman

QUE le Conseil autorise des dépenses n'excédant pas 80 000 \$ (taxes incluses) pour couvrir les incidences et les contingences découlant de la réalisation des travaux relatifs aux projets ci-dessus énumérés dans le préambule; et

THAT Council authorize expenditures not exceeding \$80,000 (taxes included) to cover the incidental expenses and contingencies relating to the realization of the projects mentioned above in the preamble; and

QUE ces dépenses, moins les ristournes applicables, soient imputées comme suit, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel :

THAT these expenditures, less applicable tax rebates be charged as follows, in accordance with the financial information entered in the decision file:

Imputation / Allocation	Somme totale (taxes incluses) / Total amount (taxes included)
Règlement d'emprunt / Loan By-Law R-2022-173 Réfection de bâtiments / Building repairs	20 000 \$
Règlement d'emprunt / Loan By-Law R-2014-092 Fourniture et installation de luminaires de rues / Supply and installation of street light fixtures	40 000 \$
Revenus reportés – parc et terrains de jeux / Parks, recreation and green spaces fund	20 000 \$
Somme totale (taxes incluses) / Total amount (taxes included)	80 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-400-1916

23 1119

AJUSTEMENTS SALARIAUX DES EMPLOYÉS CADRES

MANAGEMENT EMPLOYEES' SALARY ADJUSTMENTS

ATTENDU QUE les évaluations de rendement annuelles 2023 des employés cadres ont été complétées :

WHEREAS the 2023 annual performance appraisals of the management employees have been completed:

Il est
proposé par le Conseiller Guttman
appuyé par la Conseillère Toledano

It is
moved by Councillor Guttman
seconded by Councillor Toledano

QUE les augmentations salariales apparaissant au document préparé par le directeur général soient approuvées.

THAT the salary increases indicated in the document prepared by the City Manager be approved.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-700-1939

23 1120

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-2023-139-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-2018-139 RELATIF AUX TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLES AUX TRANSFERTS D'IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

Le greffier mentionne :

- Que le présent règlement a pour objet de modifier Règlement R-2018-139 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$;

- Qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé à la séance du Conseil tenue le 10 octobre 2023, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ;

- Qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet à cette même séance ; et

- Que des copies du projet de règlement déposé à cette même séance ont été mises à la disposition du public :

Il est
proposé par la Conseillère Toledano
appuyé par le Conseiller Vesely

QUE le règlement R-2023-139-1 intitulé « règlement modifiant le Règlement R-2018-139 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ » soit adopté, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 1121

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-2023-183 SUR LES TARIFS POUR L'ANNÉE 2024

Le greffier mentionne :

- Que le présent règlement a pour objet l'établissement des tarifs pour l'année 2024 ;

ADOPTION OF BY-LAW R-2023-139-1 TO AMEND BY-LAW R-2018-139 CONCERNING THE RATES OF TRANSFER DUTIES OF IMMOVABLES WHICH BASIS OF IMPOSITION EXCEEDS \$500,000

The City Clerk mentions that:

- The purpose of the present by-law is to amend By-Law R-2018-139 concerning the rates of transfer duties of immovables which basis of imposition exceeds \$500,000;

- Notice of motion was given and a draft by-law was tabled at the October 10, 2023 Council meeting, in accordance with Section 356 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19);

- No changes were made to the by-law from the tabling of its draft at the said meeting; and

- Copies of the draft by-law tabled at the said meeting were made available to the public:

It is
moved by Councillor Toledano
seconded by Councillor Vesely

THAT By-law R-2023-139-1 entitled "By-law to amend By-Law R-2018-139 concerning the rates of transfer duties of immovables which basis of imposition exceeds \$500,000" be adopted as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-300-1932

ADOPTION OF BY-LAW R-2023-183 CONCERNING RATES FOR THE YEAR 2024

The City Clerk mentions that:

- The purpose of the present by-law is to establish the City's rates for the year 2024;

- Qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé à la séance du Conseil tenue le 10 octobre 2023, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ;

- Que le changement suivant a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet à cette même séance :

- majoration du tarif de location des glaces pour les non-résidents

- Que des copies du projet de règlement déposé à cette même séance ont été mises à la disposition du public :

Il est proposé par le Conseiller Vesely appuyé par la Conseillère Assouline

QUE le règlement R-2023-183 intitulé « RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'ANNÉE 2024 » soit adopté, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Notice of motion was given and a draft by-law was tabled at the October 10, 2023, Council meeting, in accordance with Section 356 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19);

- The following change was made to the by-law from the tabling of its draft at the said meeting:

- increase of ice rental rates for non-residents

- Copies of the draft by-law tabled at the said meeting were made available to the public:

It is moved by Councillor Vesely seconded by Councillor Assouline

THAT by-law R-2023-183 entitled "BY-LAW CONCERNING RATES FOR THE YEAR 2024" be adopted as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-200-1938

23 1122

APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par la Conseillère Assouline appuyé par le Conseiller Brownstein

QUE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, telles que consignées au procès-verbal de sa réunion tenue le 23 octobre 2023, soient approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROVAL OF THE RECOMMENDATIONS OF THE PLANNING ADVISORY COMMITTEE

It is moved by Councillor Assouline seconded by Councillor Brownstein

THAT the recommendations of the Planning Advisory Committee, as recorded in the minutes of its meeting held on October 23, 2023, be approved.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-400-1812

23 1123

APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par le Conseiller Brownstein appuyé par la Conseillère Assimakopoulos

QUE les recommandations du comité de

APPROVAL OF THE RECOMMENDATIONS OF THE TRAFFIC COMMITTEE

It is moved by Councillor Brownstein seconded by Councillor Assimakopoulos

THAT the recommendations of the Traffic

circulation, telles que consignées au procès-verbal de sa réunion tenue le 12 octobre 2023, soient approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Committee, as recorded in the minutes of its meeting held on October 12, 2023, be approved.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-400-1912

23 1124

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Le greffier déclare que le trésorier a déposé, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, les états comparatifs des revenus et dépenses réels au 31 août 2023 et prévus pour l'exercice financier 2023.

TABLING OF COMPARATIVE STATEMENTS

The City Clerk states that the Treasurer tabled, as provided by Section 105.4 of the *Cities and Towns Act*, the comparative statements of the current revenues and expenditures as of August 31, 2023, as well as the projected ones for the 2023 fiscal year.

SD2023-300-1788

23 1125

**DÉPÔT DE DOCUMENTS –
DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES**

Le greffier informe les membres du Conseil qu'en conformité avec l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tous les membres du Conseil ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires à son bureau.

**TABLING OF DOCUMENTS –
STATEMENT OF PECUNIARY INTEREST**

The City Clerk informs the members of Council that in conformity with Section 358 of the *Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities*, all members of Council have filed a statement of their pecuniary interest at his office.

SD2023-200-1913

23 1126

**DÉPÔT DE DOCUMENT - RAPPORT 2022
CONCERNANT L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT R-2018-138 SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE**

Le greffier informe les membres du Conseil que le document suivant est déposé à son bureau, conformément au 7^e alinéa de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) :

Le Rapport 2022 concernant l'application du Règlement R-2018-138 sur la gestion contractuelle, tel que préparé par le chef de division - Ressources matérielles, le 17 octobre 2023.

**TABLING OF DOCUMENT – 2022
REPORT ON THE APPLICATION OF BY-
LAW R-2018-138 CONCERNING
CONTRACT MANAGEMENT**

The City Clerk informs the members of Council that the following document is deposited at his office, in conformity with Section 573.3.1.2, (paragraph 7) of the *Cities and Towns Act* (CQLR c. C-19):

The 2022 report on the application of By-law R-2018-138 concerning contract management, as prepared on October 17, 2023, by the Division Head - Purchasing.

SD2023-300-1919

23 1127

**REGROUPEMENT DE VILLES LIÉES ET
SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC ÉEQ
POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE**

CONSIDÉRANT QUE depuis le 24 octobre 2022, Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement la collecte sélective sur l'ensemble du territoire, en vertu du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ c. Q-2, r.46.01);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal (ou groupement de municipalités) portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Westmount, Dollard-des-Ormeaux, Pointe-Claire et Côte St-Luc souhaitent s'unir en vertu de l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) comme groupement de municipalités afin de conclure une entente avec ÉEQ concernant la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Westmount a informé la municipalité de Dollard-des-Ormeaux qu'elle se portait volontaire pour être la municipalité mandataire de l'appel d'offres public, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QU'une résolution identifiant une municipalité signataire pour le groupement est requise;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Westmount s'appliquera au contrat conclu à la suite du processus d'appel d'offres public;

Il est
proposé par la Conseillère Assimakopoulos
appuyé par le Conseiller Parent

DE permettre à la Ville de Dollard-des-Ormeaux de s'unir aux municipalités de Westmount, Pointe-Claire et Côte St-Luc;

D'autoriser et d'identifier la Ville de Westmount comme municipalité responsable et signataire de l'entente auprès d'Éco Entreprise Québec;

**GROUPING OF LINKED TOWNS AND
SIGNING OF AN AGREEMENT WITH ÉEQ
FOR SELECTIVE COLLECTION**

CONSIDERING THAT since October 24, 2022, Éco Entreprise Québec (ÉEQ) has been the management organization designated by the Quebec government to develop, implement and financially support selective collection throughout the province, in accordance with the Regulation respecting a selective collection system for certain residual materials (RLRQ c. Q-2, r.46.01);

CONSIDERING THAT the Regulation provides for the conclusion of an agreement between ÉEQ and a municipal body (or group of municipalities) concerning the collection and transportation of materials referred to in section 24 of the Regulation;

CONSIDERING THAT the municipalities of Westmount, Dollard-des-Ormeaux, Pointe-Claire and Côte St-Luc wish to unite under section 572.1 of the Cities and Towns Act (RLRQ, c. C-19) as a group of municipalities in order to enter into an agreement with ÉEQ concerning the management of residual materials;

CONSIDERING THAT the City of Westmount has informed the Municipality of Dollard-des-Ormeaux that it has volunteered to be the mandatory municipality for the public call for tenders, should the need arise;

CONSIDERING THAT a resolution identifying a signatory municipality for the grouping is required;

CONSIDERING THAT the City of Westmount's Contract Management By-law will apply to any contract resulting from this call for public tenders;

It is
moved by Councillor Assimakopoulos
seconded by Councillor Parent

TO allow the City of Dollard-des-Ormeaux to join the municipalities of Westmount, Pointe-Claire and Côte St-Luc;

TO authorize and identify the City of Westmount as the municipality responsible for and signatory to the agreement with Éco Entreprise Québec;

DE reconnaître que le Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Westmount s'appliquera au contrat conclu à la suite du processus d'appel d'offres public;

QUE le Conseil de la Ville de Westmount soit chargé du processus d'évaluation du rendement;

D'autoriser le chef de division - Planification et contrôle ou le directeur général à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 1128

**RÉSOLUTION POUR LE
PROLONGEMENT DU CORRIDOR
JACQUES-BIZARD**

ATTENDU QUE depuis presque 40 ans, le projet de prolongement du boulevard Jacques-Bizard, entre le boulevard Pierrefonds et l'autoroute 40 (incluant l'échangeur entre ce boulevard et cette autoroute), a été identifié par l'ancienne Communauté urbaine de Montréal et la Ville de Montréal comme étant un réseau routier régional important qui pourrait améliorer de façon significative la congestion routière que les automobilistes doivent subir quotidiennement sur les trois artères principales existantes dans l'axe nord-sud de l'ouest de l'île de Montréal, soit les boulevards des Sources, Saint-Jean et Saint-Charles ;

ATTENDU QUE la population des municipalités et arrondissements de l'ouest de l'île situés au nord de l'autoroute 40 (A-40) a augmenté de 40 % depuis que le projet a été identifié comme un important réseau routier régional nécessaire pour améliorer la congestion routière sur les trois artères principales nord-sud existantes ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet aurait aussi pour effet de mettre en valeur et d'améliorer l'accessibilité des secteurs d'emploi ayant un potentiel de développement de part et d'autre de l'A-40, de mieux équilibrer le volume de circulation venant du secteur au nord de l'A-40 de l'Ouest-de-l'île de Montréal ainsi que d'améliorer l'accessibilité à certains secteurs résidentiels ;

TO acknowledge that the City of Westmount's Contract Management By-law will apply to the contract concluded following the public tendering process;

THAT the Council of the City of Westmount be entrusted with the performance assessment process;

TO authorize the Division Head - Planning and Control, or the City Manager to sign all documents necessary to implement this resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-500-1929

**RESOLUTION FOR THE EXTENSION OF
THE JACQUES-BIZARD CORRIDOR**

WHEREAS for almost 40 years, the Jacques-Bizard Boulevard extension project, between Pierrefonds Boulevard and Highway 40 (including the interchange between this boulevard and said highway), has been identified by the former Montreal Urban Community and the City of Montreal as a major regional road network that could significantly improve the traffic congestion that motorists must experience daily on the three existing north-south main arteries located in the West Island of Montreal, being Sources, Saint-Jean and Saint-Charles Boulevards;

WHEREAS the population of the West island municipalities and boroughs located North of Highway 40 (A-40) increased by 40% since the project was identified as a major regional road network necessary to improve traffic congestion on the three existing North-South main arteries;

WHEREAS by carrying out this project, it would enhance and improve the accessibility to employment sectors with a potential for development on both sides of A-40, better balance the volume of traffic coming from the sector North of A-40 from the West island of Montreal, and improve accessibility to certain residential sectors;

ATTENDU QUE la congestion routière sur les boulevards des Sources, Saint-Jean et Saint-Charles est devenue un enjeu de sécurité puisque les embouteillages à toute heure de la journée sur ces boulevards augmentent les délais de réponse des premiers répondants pour les résidents des villes de Dollard-des-Ormeaux, Kirkland et Pointe-Claire ainsi que ceux des arrondissements Pierrefonds-Roxboro et L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève de la Ville de Montréal, situés au nord de l'A-40;

ATTENDU QUE le prolongement du boulevard Jacques-Bizard permettrait un accès rapide à l'Hôpital Général du Lakeshore ;

ATTENDU QUE la construction de ce nouveau lien alternatif nord-sud pour accéder à l'A-40 s'inscrit aux projets de développement durable pour l'Agglomération de Montréal puisqu'il permettrait aux usagers d'accéder plus rapidement au terminus d'autobus Fairview et à l'éventuelle gare du Réseau express métropolitain (REM) ;

ATTENDU QU'en augmentant la capacité des véhicules dans l'axe nord-sud, ce projet faciliterait l'implantation de voies réservées aux autobus (MPB) ainsi que l'amélioration du réseau de pistes cyclables sur les autres artères du secteur ;

ATTENDU QUE ce projet aurait pour effet d'augmenter la qualité de vie des résidents affectés dans les municipalités et les arrondissements de l'Agglomération de Montréal situées au nord de l'A-40;

ATTENDU QUE le rapport final, *Prolongement du Boulevard Jacques-Bizard—Étude des Besoins et concepts, Rapport Final Révisé*, publié par la Ville de Montréal en 2013, confirme que le prolongement de Jacques-Bizard faisait partie du Plan d'urbanisme de 2004 puis du Plan de transport de 2008 de la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE la Ville de Kirkland a adopté une résolution en juillet 2014 demandant à la Ville de Montréal et au ministère des Transports du Québec de renouveler leur appui en faveur du prolongement du corridor Jacques-Bizard ;

ATTENDU QUE le 5 août 2014, la Ville de Pointe-Claire a adopté une résolution demandant à la Ville de Montréal et au ministère des Transports du Québec de

WHEREAS traffic congestion on Sources, Saint-Jean and Saint-Charles Boulevards has become a security issue, as traffic jams at all hours of the day on these boulevards affect first responders' response times for residents of the cities of Dollard-des-Ormeaux, Kirkland and Pointe-Claire, as well as those of the Pierrefonds-Roxboro and L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève Boroughs of the City of Montreal, located North of A-40;

WHEREAS the extension of Jacques-Bizard Boulevard would allow rapid access to the Lakeshore General Hospital;

WHEREAS the construction of this new North-South alternative link to access A-40 is part of the sustainable development projects for the Montreal Agglomeration since it would provide a faster access to the Fairview bus terminal and the future *Réseau express métropolitain (REM)* train station;

WHEREAS by increasing vehicular capacity in the North-South axis, this project would facilitate the implementation of reserved bus lanes (MPB) as well as improve the bike path network on the other arteries in the sector;

WHEREAS this project would increase the quality of life of the affected residents of the municipalities and boroughs of the Montreal Agglomeration located North of A-40;

WHEREAS the Final report, *Prolongement du Boulevard Jacques-Bizard—Étude des Besoins et concepts, Rapport Final Révisé*, published by the City of Montreal in 2013, confirms that the extension of Jacques-Bizard was part of the 2004 Urban Plan and then the 2008 Transport Plan for the City of Montreal;

WHEREAS the City of Kirkland adopted a resolution in July 2014 requesting that the City of Montreal and the Ministère des Transports du Québec renew their support in favour of the extension of the Jacques-Bizard corridor;

WHEREAS on August 5, 2014, the City of Pointe-Claire adopted a resolution requesting the City of Montreal and the Ministère des Transports du Québec to

prioriser la construction d'un lien entre l'intersection du boulevard Jacques-Bizard et l'autoroute 40 ;

ATTENDU QUE le 2 septembre 2014, l'arrondissement de l'Île-Bizard—Sainte-Geneviève a adopté une résolution demandant à la ministre des Transports de procéder à l'initiation du projet de prolongement du corridor Jacques-Bizard ;

ATTENDU QUE le 12 février 2019, la Ville de Dollard-des-Ormeaux a adopté une résolution demandant à l'agglomération de Montréal et au ministère des Transports de prioriser le prolongement du corridor Jacques-Bizard entre Pierrefonds et l'autoroute 40 ;

ATTENDU QUE le 30 janvier 2020, une lettre conjointe du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île, de la Ville de Kirkland, de la Ville de Pointe-Claire et de la Ville de Dollard-des-Ormeaux a été adressée au ministère des Transports soulignant que les problèmes croissants de congestion ont un impact sur l'accessibilité à l'hôpital du Lakeshore pour les résidents ainsi que pour le personnel travaillant à l'hôpital, ce qui compromet la santé de notre population, en particulier la population de plus en plus vieillissante ;

ATTENDU QUE la population des municipalités et des arrondissements de l'Ouest-de-l'Île connaîtra une croissance significative à la suite de l'implantation des stations du REM et des projets de développement qui seront initiés à leurs pourtours; et

ATTENDU QUE l'arrivée du boulevard Jacques-Bizard permettra de bonifier le réseau de transport actif et collectif structurant de l'Ouest-de-l'Île;

Il est
proposé par le Conseiller Parent
appuyé par le Conseiller Johnson

QUE la Ville demande que ce projet soit initié avant la mise en service du Réseau express métropolitain (REM) dans l'Ouest de l'Île de Montréal afin d'optimiser le succès du REM ;

QUE la Ville de Dollard-des-Ormeaux demande au Ministre des Transports du Québec de prioriser le projet de construction d'un échangeur (avec un passage souterrain reliant l'avenue Stillview avec des connexions est et ouest) qui relierait le projet

prioritize the construction of a connection between the intersection of Jacques-Bizard Boulevard and Highway 40;

WHEREAS on September 2, 2014, the Borough of Île-Bizard—Sainte-Geneviève adopted a resolution requesting that the Ministère des Transports proceeds in the initiation of the extension of the Jacques-Bizard Corridor project;

WHEREAS on February 12, 2019, the City of Dollard-des-Ormeaux adopted a resolution requesting that the Montreal Agglomeration and the Ministère des Transports prioritize the extension of the Jacques-Bizard Corridor between Pierrefonds and Highway 40;

WHEREAS on January 30, 2020, a joint letter from the CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île, the City of Kirkland, the City of Pointe-Claire and the City of Dollard-des-Ormeaux was addressed to the Ministère des Transports underlining that the increasing congestion problems have an impact on accessibility to the Lakeshore hospital for residents as well as the staff working at the hospital, compromising the health of our population, particularly the increasingly aging population;

WHEREAS the population of municipalities and boroughs in the West Island will experience significant growth following the establishment of REM stations and the development projects that will be initiated around them; and

WHEREAS the arrival of Jacques-Bizard Boulevard will improve the active and collective transportation network of the West Island;

It is
moved by Councillor Parent
seconded by Councillor Johnson

THAT the City request that this project be initiated before the completion of the Réseau express métropolitain (REM) network in the West Island of Montreal to optimize the success of the REM;

THAT the City of Dollard-des-Ormeaux ask the Minister of Transport of Quebec to prioritize the project for the construction of an interchange (with an underpass linking to Stillview Avenue with East and West Connections) that would link the Jacques-

de prolongement du boulevard Jacques-Bizard à l'A-40 ;

Bizard Boulevard extension project to A-40;

QUE la Ville de Dollard-des-Ormeaux demande au Conseil de l'Agglomération de Montréal de prioriser le projet de prolongement du boulevard Jacques-Bizard, entre le boulevard Pierrefonds et l'autoroute 40 afin de réduire sur les trois artères principales existantes de l'ouest de l'île, soit les boulevards des Sources, Saint-Jean et Saint-Charles, la congestion routière qui crée des enjeux de sécurité quant aux délais de réponse des premiers répondants; afin également de donner un accès rapide à l'Hôpital Général du Lakeshore ; et afin d'améliorer l'accessibilité au terminus d'autobus Fairview et à l'éventuelle gare du Réseau express métropolitain (REM) pour les usagers du transport collectif ;

THAT the City of Dollard-des-Ormeaux ask the Montreal Agglomeration Council to prioritize the extension of Jacques-Bizard Boulevard, between Pierrefonds Boulevard and Highway 40 in order to: reduce the traffic congestion on the three main West island boulevards, Sources, Saint-Jean and Saint-Charles, which creates safety issues with respect to first responders response times; provide a faster access time to Lakeshore General Hospital; and improve accessibility for public transit users to the Fairview bus terminal and the future Réseau express métropolitain (REM) train station;

QUE la Ville de Dollard-des-Ormeaux fasse partie des discussions tenues quant au projet entre le ministère des Transports et la Ville de Montréal ;

That the City of Dollard-des-Ormeaux be part of any discussions concerning the project between the Ministère des Transports and the City of Montreal;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux bureaux du Premier ministre du Québec, de la ministre des Affaires municipales, de la ministre des Transports et de la mobilité durable, du ministre de la Santé , du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et des députés des circonscriptions de Robert-Baldwin, Jacques-Cartier et Nelligan ; et

THAT a copy of this resolution be sent to the offices of the Premier of Québec, the Minister of Municipal Affairs, Minister of Transport and Sustainable Mobility, the Minister of Health, the Minister of the Environment, the Fight Against Climate Change, Wildlife and Parks and the MNAs for the ridings of Robert-Baldwin, Jacques-Cartier and Nelligan; and

QU'une copie de la présente résolution soit également transmise à la mairesse de la Ville de Montréal, aux maires des villes de Kirkland et Pointe-Claire ainsi qu'aux maires des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève.

THAT a copy of this resolution be also forwarded to the Mayor of the City of Montréal, the mayors of the cities of Kirkland and Pointe-Claire and the Borough Mayors of Pierrefonds-Roxboro and L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-100-1933

23 1129

PROCLAMATION DE JOURNÉES SPÉCIALES

PROCLAMATION OF SPECIAL DAYS

ATTENDU QUE le Conseil désire exprimer son soutien à certaines causes :

WHEREAS Council wishes to express its support towards different causes:

Il est
proposé par le Conseiller Johnson
appuyé par le Conseiller Guttman

It is
moved by Councillor Johnson
seconded by Councillor Guttman

QUE le Conseil proclame, sur le territoire de la Ville :

- le 3 décembre 2024, la Journée internationale des personnes handicapées ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

THAT Council proclaim, on the City territory:

- International Day for Persons with Disabilities, on December 3, 2024;

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2023-100-1934

Toutes les affaires soumises au Conseil étant expédiées, la séance est levée à 20 h 22.

All the business requiring the attention of Council having been dispatched, the meeting is adjourned at 8:22 p.m.

(S) ALEX BOTTAUSCI

MAIRE / MAYOR

(S) SHAWN LABELLE

GREFFIER / CITY CLERK